

створювало єдине інтегроване уявлення про природу і людину та сприяло формуванню філософського мислення. Сучасна система освіти з об'єктивних причин подрібнена на мережу вузьких спеціальностей, що сприяє становленню суто функціональних фахівців, а зворотного руху в обізнаності свого місця у системі знань в цілому немає. Для змінення такого підходу при формуванні навчальних програм вишів, набуває актуальності залучення світоглядних фундаментальних і загальноекономічних дисциплін. І це не єдине протиріччя, що зумовлює певні ризики приєднання України до Болонського процесу.

O.P. Georgiïeva,

professeure agrégée du département des langues étrangères,

A.B. Yarova,

*docteur en sciences économiques, professeure agrégée du
département de comptabilité, de fiscalité, de gestion publique et
d'administration,*

A.A. Diemidova,

*étudiante, Faculté d'économie et administration des affaires,
formation en économie d'entreprise,
Université nationale de Kryvyi Rig*

LA DEFINITION DE L'ENTREPRISE ET SES TYPES POUR LA FISCALITE (A L'EXEMPLE DE LA FRANCE)

On propose de faire le point sur l'évolution de catégorie économique "une entreprise" et les classifier pour la fiscalité.

Le Nouveau dictionnaire économique et social nous donne la définition des catégories économiques comme des concepts généraux qui sont l'expression théorique des rapports économique réels des formations sociales [1, p. 99].

Dans ce cas, l'entreprise est la forme d'organisation du travail social et la forme juridique d'organisation du capital et des rapports de propriété, propre au régime capitaliste.

Procédant directement du capital, l'entreprise ne s'identifie pas cependant totalement à lui. Le capital peut comporter plusieurs entreprises. A l'inverse, l'entreprise peut être la propriété de

plusieurs capitaux associés ou rivaux. Les grandes entreprises résultent, en règle générale, d'une interpénétration des capitaux parmi les plus grandes [1, p. 262].

D'autre part, le Larousse dictionnaire général pour la maîtrise de la langue française, la culture classique et contemporaine nous propose la détermination que l'entreprise est une affaire commerciale ou industrielle; une unité économique de production.

Les entreprises peuvent être classées selon différents critères, entre autres le critère juridique. Celui-ci conduit à différencier les entreprises privées (individuelles, propriété d'un seul individu, ou en sociétés qui réunissent les apports de capitaux de plusieurs personnes privées) des entreprises publiques ou semi-publiques dont le capital est détenu en totalité ou en partie par l'Etat. Au-delà de la diversité (quant à la taille, l'activité, la forme juridique, les structures, le mode de fonctionnement), le trait commun spécifique du type d'organisation qu'est l'entreprise réside dans la production de biens ou de services à caractère marchand. A la différence du simple établissement, qui constitue une unité de production techniquement et géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante, l'entreprise dispose aussi d'un attribut singulier: l'autonomie de décision [2].

En France, fiscalement, on parle de différents des structures juridiques des entreprises:

1. L'entreprise individuelle – pas de capital, pas d'associé: juridiquement, c'est la forme la plus simple car il n'y a pas de distinction entre l'entrepreneur et l'entreprise elle-même. C'est la même chose pour fiscaliser: si quelqu'un choisit d'exercer une activité en tant qu'exploitant individuel, il est imposé personnellement à l'impôt sur le revenu.

Il existe également deux formes particulières d'entreprise individuelle:

- La microentreprise – sous conditions, les personnes physiques relevant d'un régime micro-fiscal ont la possibilité d'opter pour un régime microsocial. Elles peuvent également, sous conditions et sur option, effectuer un versement libératoire de l'impôt sur le revenu calculé sur leur chiffre d'affaires ou leurs recettes.

- L'EIRL ou l'entreprise individuelle à responsabilité limitée – les personnes physiques exerçant en nom propre ont la possibilité

d'affecter à leur activité professionnelle un patrimoine séparé de leur patrimoine personnel, sans création d'une personne morale. Cette possibilité est pour créer de plusieurs EURL.

2. L'EURL ou l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée – cette structure permet de créer une société avec un associé unique, que celui-ci soit une personne physique ou une personne morale.

3. Les sociétés de capitaux – sont dénommées "de capitaux" car leurs associés ne sont responsables qu'à hauteur de leur participation au capital.

Cette direction est importante et nécessite des études profondes.

*Blanca L. Delgado-Márquez, Department of International and
Spanish Economic
University of Granada (Spain)*

*Luis Enrique Pedauga, Department of Economics and Statistics
University of León (Spain)*

APPLIED ECONOMICS TEACHING IN AN INTERNACIONAL UNIVERSITY ENVIRONMENT

Abstract

Bologna process and the implementation of the European Credit Transfer System (ECTS) have entailed significant changes in the way of teaching at higher education levels. Among the proposed changes, the collaborative work and the autonomous learning of students play a central role.

This work presents an innovative methodology to teach Economics in higher education. The initiative consists of two main tools. On the one hand, to elaborate posters in an academic format. Such posters are developed in 4-5 student groups and are based either on an economic international institution or on a recent economic measure from policy-makers. On the other hand, to the aim of preventing the free-rider behavior inherent to group work, such posters must be developed under an explicit contract specifically design to avoid opportunistic behaviors.

Moreover, Spain is one of the leading countries in receiving foreign students through different international programs, which